



NANTES

# PROSPECTIVES

## BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

### LA LETTRE DE LA PRESIDENTE

#### BUREAU

Présidente :

Jacqueline GONET

Vice-Présidente :

Agnès CANNETON

Secrétaire générale :

Jacqueline PINET

Trésorière :

Laure MONTEIL

Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

#### Comité de rédaction

Directeur de publication :

Paul DEDIEU  
05-53-69-39-20

Rédacteur en chef :

Jacqueline GONET  
01-56-04-74-91

Membres du comité :

Agnès CANNETON  
Jacqueline PINET

Cher(e)s Collègues,

Je vous souhaite une bonne rentrée après des vacances méritées pour chacun d'entre nous. Malheureusement, cette rentrée est endeuillée par une triste nouvelle. Un collègue de la dernière promotion, Philippe PONDARD (27 ans) est décédé fin août. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et à ses amis.

Après 12 ans, le départ de l'ancien directeur de l'IRA montre que l'ultime forme de la mobilité d'un fonctionnaire est la retraite. Depuis, les choses changent. Le 3 juillet, le conseil d'administration de l'IRA a voté une subvention à l'Association qui correspond à l'exécution de la décision prise par cette même assemblée en 1994 mais bloquée par l'ancien directeur jusqu'à présent.

Ce même jour, le ministre de la fonction publique a visité l'institut. Vous trouverez ci-après le résumé des propos qu'il a tenus au cours de cette réunion à laquelle j'ai participé en tant que membre du conseil d'administration de l'IRA.

Le 20 juillet, en accord avec la nouvelle direction, nous avons rencontré la promotion sortante pour essayer de répondre aux questions que se posaient nos collègues avant leur affectation. Cette opération devrait être reprise chaque année.

Le 24 septembre, nous rencontrerons la nouvelle promotion à NANTES.

Le 25 septembre, une journée d'études est organisée par la DGAFP à l'IRA. Réunis autour du thème de la mobilité dans la fonction publique, des hauts fonctionnaires doivent apporter leurs témoignages. Le 29 juin, la DGAFP m'a sollicitée pour participer à un atelier. L'occasion nous étant donné de démontrer ce que 4 années d'expérience de mise à jour de l'annuaire m'ont appris, à savoir que les IRA bougent, j'ai accepté l'invitation.

Le 5 décembre se déroulera notre Assemblée Générale annuelle. Elle débutera vers 17 H et sera suivie d'une soirée dansante. Je suis particulièrement heureuse que cette manifestation se déroule dans les locaux de l'IRA puisque celui-ci fête ses 25 ans d'existence. Nous pourrons ainsi les célébrer ensemble.

***A bientôt, en souhaitant vous accueillir très nombreux le 5 décembre,***

*Nous avons publié antérieurement des articles rédigés par des hauts fonctionnaires sur la création des IRA (Serge SALON) ou sur la modernisation de l'administration (Didier BARGAS).*

*La richesse de l'actualité nous pousse à continuer. Toutefois, il est toujours délicat de solliciter les acteurs en place pour commenter leur politique. De plus, le temps presse si l'on veut publier « à chaud ».*

*C'est pourquoi le groupe de rédaction des Anciens de l'IRA de Nantes (GRAIN) livre à votre réflexion un texte dont il est lui-même l'auteur. Certes le risque existe de trahir la pensée des auteurs, aussi les propos qui suivent n'engagent que le GRAIN.*

## **LA MODERNISATION DE L'ETAT**

*Pour vous faire part de l'actualité de la modernisation, nous avons essayé d'identifier la méthode suivie par le Premier Ministre à travers la circulaire du 3 juin 1998. En ce qui concerne le rôle des IRA, nous avons tenté de résumer l'essentiel des propos qu'a tenu Emile ZUCCARELLI, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation lors de sa venue à l'IRA de Nantes le 3 juillet 1998.*

### **La méthode JOSPIN**

#### **I - Une évolution sans révolution**

Publiée au JO du 9 juin 1998, la circulaire adressée par le Premier Ministre à ses ministres au sujet de la modernisation de l'administration ne semble pas avoir fait l'objet de beaucoup de commentaires dans les médias ou les milieux professionnels ;

Certes les propos sont mesurés donc discrets et les mesures ne présentent pas, en apparence, de caractère révolutionnaire. L'impression est celle d'actions qui s'inscrivent dans la continuité de celles engagées par les gouvernements précédents. Le ministre souligne lui-même cette idée de simple évolution en indiquant que l'objectif est de « procéder à une profonde adaptation de l'Etat et à la poursuite de l'effort de rénovation du service public. »

De même, les sujets abordés ne contiennent pas d'innovations spectaculaires : réflexion sur les missions de l'Etat, procédure de travail et organisation des services, gestion des ressources humaines, modernisation des outils, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour conduire les réformes, la méthode suivie emprunte des éléments de la méthode ROCARD : concertation avec les usagers et avec les personnels, tenue d'un comité interministériel, annonce d'un débat national. Bref, le maître mot semble bien être la concertation. Cependant, des éléments plus autoritaristes rappellent la façon dont Alain JUPPE entendait mener à bien la réforme de l'Etat. Il y a un chef de file clairement identifié : le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Si le dialogue et la concertation sont prévus, il ne s'agit pas de débattre de n'importe quoi. La circulaire est précise et le principe ne saurait être remis en cause. Les débats porteront sur les modalités. De même, les contenus de la réforme sont clairement indiqués dans l'annexe de la circulaire.

Une première lecture pourrait laisser le sentiment d'une évolution sans révolution. Mais cette sensation serait fallacieuse car cette évolution comporte d'intéressantes novations.

#### **II - Une évolution novatrice**

Tout d'abord, il convient de remarquer la claire affirmation des responsabilités dans la conduite du changement. Le rôle du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation est souligné avec force. On assiste à un retour à la volonté qui avait présidé à la création de ce ministère : faire pendant au poids du ministère chargé du budget. Certes celui-ci n'est pas absent mais son rôle paraît être secondaire. De même, le corps préfectoral est présent mais en tant que représentant du gouvernement qu'en tant qu'agent du ministère de l'intérieur.

Au niveau des structures du ministère, on assiste à une véritable petite révolution. Ainsi, un haut fonctionnaire émanant d'un ministère « technique » (l'équipement en l'occurrence) a été nommé au poste de DGAFP. La fonction de directeur échappe ainsi au Conseil d'Etat mais le directeur reste épaulé dans l'exercice de ses missions par un jeune maître des requêtes du Conseil d'Etat, adjoint au directeur, fonction nouvelle.

Le commissariat à la réforme de l'Etat devient une délégation interministérielle à la réforme de l'Etat placée auprès du Premier Ministre sous l'autorité directe du DGAFP, délégué interministériel. Les missions de cette délégation sont au nombre de 5 :

- « Service à l'utilisateur et management public » ;
- « Fonctionnement, organisation et déconcentration de l'Etat » ;
- « Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par l'administration » ;
- « Administrations régaliennes, économiques et financières » ;
- « Administrations sociales, culturelles, scientifiques et techniques ».

La méthode comporte aussi des novations importantes. Si Lionel JOSPIN entend s'inscrire dans la continuité, il est également évident qu'il veut s'inscrire dans le temps. C'est ainsi qu'il entend mettre sur pied un programme pluriannuel de modernisation des administrations. Autre nouveauté, ce programme d'une durée de 3 à 5 ans donne lieu à une contractualisation dès 1999 pour la période 2000-2002. De surcroît, le ministre annonce que des crédits seront réservés à cette action en créant un fonds pour la réforme de l'Etat qui comporte des données chiffrées pour le financement d'opérations à caractère national ainsi qu'à l'initiative des services déconcentrés.

L'empirisme n'est pas de mise. Chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé de la modernisation et de la déconcentration qui doit assurer l'unité de la démarche et garantir la réalisation du programme dans les délais impartis. Les mesures adoptées font en amont l'objet d'une étude d'impact et seront soumises en aval à évaluation.

Enfin, il est remarquable de constater que l'évaluation ne sera l'affaire unique de la technostructure. Le juge ultime de la modernisation sera le citoyen puisque le Premier Ministre place le programme pluriannuel, les résultats attendus et les indicateurs associés sous l'œil critique du public.

Notre sentiment, pour autant que l'on puisse se permettre de porter un jugement sur une politique qui n'en est qu'à ses prémices et à l'élaboration de laquelle nous n'avons pas été associés est le suivant :

La méthode suivie par Lionel JOSPIN se caractérise par la discrétion, la modération et la continuité des mesures antérieures. Elle est volontariste et profondément novatrice dans la démarche. Il ne faudrait cependant pas que trop de discrétion et de pondération dans la conduite du changement engendrent indifférence et scepticisme auprès des agents concernés et du public. Il y a ici un important chantier pour mobiliser des hommes et des femmes dont trop sont désabusés vis-à-vis de thèmes évoqués depuis longtemps sans qu'ils aient (à tort souvent) l'impression d'avoir débouché sur des mesures concrètes.

En ce sens, ainsi que l'a souligné Emile ZUCCARELLI, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, les IRA doivent être des outils de mobilisation.

## **Les IRA et la réforme de l'Etat : le ministre à l'IRA de Nantes**

**I** - Lors de sa venue à Nantes, le ministre a réaffirmé que la formation professionnelle des fonctionnaires est une priorité forte de son action dans laquelle les IRA ont une place prépondérante : harmonisation du recrutement, formation initiale, formation continue. Les missions d'origine perdurent parce que le bilan des IRA est là :

- 10 000 fonctionnaires formés à leur entrée en catégorie A ;
- 12 500 bénéficiaires des actions de formation continue tous les ans ;
- une politique de coopération administrative internationale active ( tournée vers la Russie et l'Ukraine pour Nantes).

Il faut que les IRA consolident cette place, notamment en formation permanente et en direction des collectivités locales ; en ce sens, les formations doivent être réexaminées en fonction des besoins des stagiaires et des administrations.

Le bilan est riche du point de vue des individus si l'on en juge d'après les carrières développées par les anciens élèves.

Leur mobilité est déterminante pour la modernisation de l'administration. La réforme de l'Etat appelle une réorganisation, une évolution des missions et une adaptation des effectifs dans un contexte de stabilité des effectifs.

Les IRA en offrant des débouchés dans plus de 30 corps différents favorisent la mobilité. Néanmoins, le passage d'un corps à l'autre n'est pas fluide, certains corps ont des effectifs trop réduits pour offrir des postes régulièrement.

Des regroupements de corps éviteraient des blocages de carrière et favoriseraient la mobilité. Les IRA ont un rôle à jouer et à développer. L'IRA de Nantes, proche de nombreux ministères délocalisés, doit y contribuer. Mais il faut lever les obstacles statutaires, indemnitaires ou qui résultent des habitudes.

**II** - La place de l'Etat est discutée. Dans une économie mondiale, il doit garantir l'intérêt général, les libertés, la cohésion, éviter l'exclusion, répondre aux défis de l'époque. Il doit être plus efficace, plus transparent, plus proche donc réformé.

La déconcentration, l'évaluation des politiques publiques, les programmes pluriannuels de modernisation, une implantation territoriale de proximité, l'étude d'impact des décisions, la modernisation de la gestion des ressources humaines, la place des femmes dans la fonction publique. Voici des axes de réforme de l'Etat qui nécessitent une forte impulsion interministérielle.

Pour cela, il faut une relation de confiance entre l'Etat et ses agents basée sur le dialogue social et une préoccupation constante de qualité des services publics.

## LE GRAIN

*Les textes de référence sont :*

- *Circulaire du 3 juin 1998 relative à la préparation des programmes pluriannuels de modernisation des administrations (JO du 09/06/98) ;*
- *Discours de M. ZUCCARELLI du 3 juillet 1998 ;*
- *Décret n° 98-573 du 8 juillet 1998 modifiant le décret n° 95-1007 du 3 septembre 1995 ( JO du 11/07/98) ;*
- *Décret n° 98-574 du 10 juillet 1998 portant création d'un emploi de directeur, adjoint au DGAFP (JO du 11/07/98) ;*
- *Arrêté du 13 juillet 1998 relatif à l'organisation de la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (JO du 14/07/98) ;*
- *Arrêté du 13 juillet 1998 relatif à l'organisation de la DGAFP (JO du 14/07/98) ;*
- *Arrêté du 15 juillet 1998 relatif à l'organisation et aux attributions de la mission et des sous-directions de la DGAFP (JO du 16/07/98).*

*Vous pouvez également consulter le site du ministère de la fonction publique : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr) pour la communication faite par M. ZUCCARELLI lors du conseil des ministres du 5 novembre 1997.*

\*

\* \*